



# **PLAN D'ACTION 2016-2017**

## **À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Adopté le 18 avril 2017  
Résolution : 17-04-21

## **MOT DU MAIRE**

Chers concitoyens,

Plus que jamais, la mondialisation nous ouvre les yeux sur une diversité croissante au sein de la société moderne et, du coup, le concept d'intégration prend tout son sens. Apprendre à vivre ensemble est le gage d'un climat favorisant un développement harmonieux, une richesse culturelle ainsi que l'épanouissement des individus et, par extension, du milieu communautaire.

Or, par leur proximité avec les citoyens, les municipalités jouent un rôle de premier plan pour assurer leur qualité de vie, et les personnes vivant un handicap occupent une place prépondérante à ce chapitre. Par la mise à jour de son *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées*, la Ville de Candiac réaffirme sa volonté et son engagement à mettre en œuvre les moyens qui favorisent leur intégration et leur participation sociale et, ultimement, qui mèneront vers l'accessibilité universelle

Pour les années 2016 et 2017, les secteurs d'activités suivants ont été ciblés : les communications, l'accessibilité des lieux publics et l'aménagement du milieu de vie, l'accessibilité des différents modes de transport, l'accès aux activités de loisirs, de sport, de culture et de tourisme ainsi que l'accroissement de la sécurité en situation d'urgence.

Ce document, fruit d'un travail amorcé en 2010 par la création du comité consultatif, n'aurait pu être réalisé sans la précieuse contribution d'une équipe formée d'employés de divers services municipaux de la Ville de Candiac, de la Régie intermunicipale de police Roussillon, de l'Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest, de l'Office des personnes handicapées du Québec ainsi que du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest. Le conseil municipal est fier de l'implication de tous les participants.

Je vous invite à en faire la lecture qui, nous le croyons, reflète fidèlement notre vision d'une société inclusive à l'endroit des personnes vivant un handicap, quel qu'il soit, en promouvant leurs intérêts et en favorisant leur pleine participation scolaire, professionnelle et sociale.

Le maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Normand Dyotte', written in a cursive style.

*Normand Dyotte*

## **INTRODUCTION AU CADRE LÉGAL**

Ce plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées exprime les gestes concrets que la Ville de Candiac souhaite poser au cours des années 2016-2017 afin d'accroître la participation sociale des personnes handicapées sur son territoire. Il s'inscrit en conformité avec l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale* (« **Loi** ») selon lequel :

Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité locale qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement.

De plus, le plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées doit décrire, en vertu de la Loi, les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles et de créer un environnement favorable et accessible à la participation sociale de tous.

Ce faisant, la Ville de Candiac, adopte, publie, met en œuvre et effectue le suivi, sur une base annuelle, d'un plan d'action destiné à identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et des mesures visant à les réduire dans les secteurs d'activités relevant de ses attributions.

Par obstacle, on entend tout élément de l'environnement freinant ou empêchant la réalisation d'une habitude de vie d'une personne, provoquant ainsi une situation de handicap. Ainsi, la définition d'obstacle ne se limite pas à l'accessibilité physique seulement. Elle inclut également une dimension sociale.

L'accessibilité s'effectue par étapes, considérant d'une part les priorités établies annuellement dans le plan d'action et d'autre part, les contraintes administratives, organisationnelles et financières de la Ville de Candiac.

## **DÉFINITION D'UNE PERSONNE HANDICAPÉE SELON LA LOI**

L'article 1 de la Loi définit une personne handicapée comme étant : « *toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes* ».

Les plans d'action annuels produits par les municipalités québécoises, dont la Ville de Candiac, visent donc la population des personnes répondant à cette définition. Ils s'appliquent à toute personne, femme ou homme, quel que soit son âge, ayant une déficience qui entraîne une incapacité à accomplir ses activités courantes telles que se nourrir, se déplacer, se loger, communiquer. En ce qui a trait à l'incapacité, celle-ci doit être « significative », c'est-à-dire avoir un certain degré de sévérité, par exemple modérée à grave et « persistante », c'est-à-dire qu'on ne peut prédire sa disparition dans le temps. Il existe plusieurs types d'incapacités, dont les incapacités motrices, intellectuelles, de la parole ou du langage, visuelles, auditives, ou associées à d'autres sens. Elles peuvent être reliées à des fonctions organiques, ou encore, à un trouble du spectre de l'autisme ou à un trouble grave de santé mentale. Enfin, notons que la définition de « personne handicapée » permet d'inclure les personnes ayant des incapacités épisodiques ou cycliques.

## **DESCRIPTION DE LA VILLE ET DE SES CITOYENS**

La Ville de Candiac fut créée par une loi spéciale de l'Assemblée législative du Québec le 31 janvier 1957. Le gouvernement du Québec acquiesçait ainsi à la requête d'un groupe d'investisseurs canadiens et européens qui avait acquis plusieurs parcelles de terrains totalisant environ 2 500 acres, situées à Saint-Constant, Delson, Saint-Philippe et La Prairie et bornées par le fleuve Saint-Laurent.

Aujourd'hui, Candiac enregistre une population croissante de 21 047 habitants, selon Statistiques Canada (donnée de 2016). Le revenu moyen des ménages et le niveau de scolarité sont nettement plus élevés que la moyenne des villes de la MRC de Roussillon. La ville compte une proportion importante de jeunes familles. Candiac offre un milieu de vie où la sécurité, la quiétude et le respect de l'environnement s'unissent pour le bien-être des citoyens et celui de leur famille.

La Ville offre une multitude de services pour tous ses citoyens. Que ce soit en matière d'éducation, de santé ou de loisir, la Ville fait tout en son pouvoir pour servir de façon efficace ses résidents.

Notamment, la ville de Candiac compte 15 parcs municipaux, 24,5 kilomètres de pistes cyclables, plusieurs kilomètres de sentiers piétonniers, 6 piscines et jeux d'eau publics, 3 terrains de balle, 22 terrains de soccer, 8 terrains de tennis et 3 centres communautaires. Enfin, la Ville compte 74 organismes communautaires sur son territoire, dont certains ont une mission envers les personnes handicapées.

La Ville de Candiac emploie 37 cadres, 45 cols blancs, 40 cols bleus (incluant les surnuméraires), en plus d'une quarantaine de pompiers (incluant capitaines, lieutenants et pompiers à temps partiel), 15 brigadiers scolaires et 40 professeurs à temps partiel ainsi que près de 110 étudiants.

## **DESCRIPTION DES SECTEURS D'ACTIVITÉS RELEVANT DES ATTRIBUTIONS DE LA VILLE DE CANDIAC**

L'administration de la Ville de Candiac compte une direction générale, une cour municipale et huit services qui offrent pour la plupart des services de proximité aux citoyens.

- **Direction générale** : veille à assurer une gestion efficace de la Ville et une planification stratégique de son développement. Elle vise à l'évolution d'une organisation municipale toujours plus performante, innovatrice et ouverte aux changements, tout en assurant au conseil municipal un soutien constant dans la conduite des nombreux dossiers. Pour y parvenir, elle mise sur le développement des compétences des ressources humaines ainsi qu'une bonne santé financière.
- **Service des communications** : s'assure que les citoyens reçoivent toutes les informations en provenance du conseil municipal et des différents services municipaux. Le service assure, entre autres, la gestion du site Web, les relations de presse et les relations avec le citoyen, la réalisation des publications de la Ville et de l'infolettre ainsi que l'affichage sur le panneau électronique et sur les huit panneaux d'information. Il est également responsable du développement de l'image de marque de Candiac et de la signalisation sur le territoire de la municipalité.
- **Service des finances** : est responsable de l'ensemble des activités reliées aux finances et au budget de la municipalité ainsi que de gérer de façon rigoureuse les deniers publics.

Le service exerce un rôle-conseil auprès du conseil municipal, de la direction générale et de tous les services municipaux en matière budgétaire et pour une gestion optimale des ressources financières et des actifs technologiques.

- **Service des loisirs** : offre une vie récréative qui comble tous les goûts. Pour ce faire, celui-ci offre une mine d'activités aux citoyens petits et grands. Il propose chaque année une programmation variée d'événements, de spectacles et d'activités sportives et culturelles. Ce service gère également la bibliothèque, les camps de jour, le développement des parcs ainsi que les relations avec les organismes communautaires et les bénévoles.
- **Service du développement** : est responsable de l'aménagement des milieux de vie afin de répondre adéquatement aux besoins croissants des citoyens. Les préoccupations du service sont très larges : elles concernent tout autant les bâtiments que les espaces naturels, le développement durable, les activités économiques et les activités sociales.

La division Urbanisme produit les règlements d'urbanisme, s'occupe des zonages des lotissements, des constructions et des projets domiciliaires ainsi que tout ce qui est lié au développement durable.

Cette division assure également l'application et le respect de la réglementation en procédant aux inspections, en intervenant lors de plaintes de citoyens ainsi qu'en émettant des permis et des certificats.

La division Génie est responsable des activités reliées au domaine des infrastructures et de l'environnement. Elle assure notamment la conception et la construction des nouvelles infrastructures municipales ainsi que les études préliminaires, l'analyse de rentabilité de projet et la remise à neuf des réseaux municipaux existants, de façon à toujours assurer une meilleure qualité de vie à la population.

Le champ d'activité de la division Génie couvre notamment le prolongement des réseaux municipaux dans les projets de développement, la réfection et la réhabilitation des infrastructures d'aqueduc, d'égout, de voirie, d'éclairage de rues et d'emprises publiques, la construction et la rénovation des installations municipales telles que les bâtiments municipaux, les parcs, les places publiques et les espaces verts. De plus, de par son expertise, la division Génie assure une fonction de conseil au niveau technique pour les différents services internes de la Ville.

- **Service des ressources humaines** : veille au maintien d'un milieu de travail stimulant et agréable permettant aux employés de se développer dans le respect et l'équité. Il travaille en collaboration avec les autres services et a comme responsabilité de développer et de mettre en place des structures organisationnelles efficaces.
- **Service de sécurité incendie Candiac/Delson** : a comme mission générale de protéger les citoyens contre les incendies et de se doter de moyens pour les prévenir. Afin d'assurer la sécurité des citoyens et de contribuer à la qualité de vie de chacun, les fonctions des pompiers sont de sauver des vies, protéger les biens et circonscrire l'incendie. De plus, leurs services sont mis à contribution lors de différentes situations d'urgence comme des accidents, des déversements et la présence de matières dangereuses. Le Service possède une division Prévention, dont le mandat est d'éduquer le public.
- **Services juridiques** : gèrent la totalité des affaires juridiques de la Ville en accord avec la *Loi sur les cités et villes* et les diverses lois applicables en la matière. En plus de rédiger et réviser les règlements de la Ville, les Services juridiques jouent un rôle essentiel dans la préparation des séances du conseil municipal et rédigent les procès-verbaux, les ordres du jour et les avis publics. Les Services juridiques sont également impliqués dans la rédaction et la révision de tous les contrats autorisés par le conseil municipal.

Les Services juridiques voient également à l'application de la *Loi sur l'accès à l'information*, s'assure de la conservation des archives de la Ville et à la gestion des réclamations faites à la Ville.

La Cour municipale commune de Candiac, qui relève de ce service, a juridiction sur les territoires de Candiac et de Sainte-Catherine et c'est à la Cour municipale commune de Candiac qu'il est possible de payer un constat d'infraction. Les séances de la Cour s'y tiennent également.

- **Service des Travaux publics** : touche à de nombreux domaines tels que l'horticulture, les collectes, les matières résiduelles ainsi que l'entretien des routes, des parcs, des espaces verts, des bâtiments municipaux et des réseaux d'égout et d'aqueduc. Les Travaux publics assurent donc des services essentiels à la population.

Les Travaux publics ont pour objectif d'offrir aux citoyens un service de qualité supérieure en s'appuyant sur un personnel professionnel et expérimenté. Le service compte 22 employés réguliers et, lors de périodes de pointe, elle peut compter sur près de 40 employés surnuméraires et étudiants.

Ce service répond et traite approximativement 3 000 requêtes par année, réparties dans les diverses sphères d'activités.

- **Régie intermunicipale de police Roussillon** : la sécurité policière à Candiac est assurée par la Régie intermunicipale de police Roussillon qui couvre également les territoires de Delson, La Prairie, Saint-Constant, Saint-Mathieu, Saint-Philippe et Sainte-Catherine.

Aux fins du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2016-2017, les secteurs d'activités relevant des attributions qu'entend privilégier la Ville de Candiac pour orienter ses actions sont :

- Communication;
- Accessibilité des lieux publics et aménagement du milieu de vie;
- Accessibilité des modes de transport;
- Ressources humaines;
- Loisirs, culture et vie communautaire;
- Sécurité et mesures d'urgence.

**Les bâtiments publics appartenant à la Ville sont les suivants :**

| <b>Bâtiments</b>                   | <b>Adresses</b>                 |
|------------------------------------|---------------------------------|
| Hôtel de ville                     | 100, boulevard Montcalm Nord    |
| Complexe sportif de Candiac        | 10, rue Radisson                |
| Caserne d'incendie                 | 90, boulevard Montcalm Nord     |
| Centre Claude-Hébert               | 59, chemin Haendel              |
| Centre de bénévolat de la Rive-Sud | 8, chemin Saint-François-Xavier |
| Centre Frank-Vocino                | 4, boulevard Montcalm Sud       |
| Complexe Roméo-V.-Patenaude        | 135, chemin Haendel             |
| Maison des jeunes L'Antidote       | 125, chemin Haendel             |
| Maison Melançon                    | 112, boulevard Marie-Victorin   |
| Garage municipal                   | 80, boulevard Montcalm Nord     |
| Usine de filtration                | 62, boulevard Marie-Victorin    |



**Les parcs publics appartenant à la Ville sont les suivants :**

| <b>Parcs</b>  | <b>Adresses</b>                  |
|---|----------------------------------|
| Parc André-J.-Côté<br>(anciennement parc de la Promenade) | 100, boulevard Marie-Victorin    |
| Parc Champlain  | 175, boulevard Champlain         |
| Parc de Cherbourg   | 500, rue de Cherbourg            |
| Parc de Deauville   | 90, avenue de Deauville          |
| Parc Fernand-Seguin                                       | 201, boulevard Jean-Leman        |
| Parc Haendel  | 33, rue de Fribourg              |
| Parc Jason  | 75, place Jason                  |
| Parc de Jasper  | 3, chemin Saint-François-Xavier  |
| Parc Mermoz   | 200, avenue Mermoz               |
| Parc Montcalm   | 55, boulevard Montcalm Sud       |
| Parc de Picardie  | 20, avenue de Picardie           |
| Parc Roméo-V.-Patenaude                                   | 121, chemin Haendel              |
| Parc Saint-François-Xavier                                | 50, chemin Saint-François-Xavier |
| Parc de Sardaigne   | 75, rue de Syracuse              |
| Parc canin  | 130, place de Chambord           |

## **LE COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION ANNUEL À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

En 2010, le conseil municipal de la Ville de Candiac a procédé à la création d'un comité consultatif pour l'application de la Loi.

Le comité consultatif a comme objectif de réaliser l'ensemble des étapes relatives au plan d'action et a pour mission de faire de l'intégration des personnes handicapées une préoccupation organisationnelle. Pour les années 2016-2017, le comité est composé, notamment, des représentants ci-dessous. Madame Isabelle Leduc, chef de division, Culture et vie communautaire, agit à titre de coordonnatrice du comité pour encadrer le processus d'élaboration et s'assurer de la mise en œuvre et du suivi du plan d'action.

| <b>Service de la Ville ou nom de l'organisme</b>                                 | <b>Noms des membres du comité</b>  |
|--|--|
| Membre du conseil municipal  | Conseiller municipal<br>Monsieur Kevin Vocino  |
| Service des travaux publics  | Chef de section, Bâtiments et parcs<br>Monsieur Jean-François Bernier                        |
| Service du développement   | Adjointe technique<br>Madame Véronique Turgeon   |
| Service de sécurité incendie Candiac/Delson                                      | Chef de division, Prévention<br>Madame Annie Bilodeau  |
| Régie intermunicipale de police Roussillon                                       | Préventionniste, agent aux relations<br>externes et médiatiques<br>Monsieur François Michaud |
| Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest                       | Directrice<br>Madame Nancy Côté  |
| Office des personnes handicapées du Québec                                       | Représentante<br>Madame Mélissa Guitard  |
| Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSS-MO) | Représentant<br>Monsieur Jean-François Matte   |

## **PLAN D'ACTION : OBSTACLES IDENTIFIÉS ET MESURES ENVISAGÉES EN 2016 ET 2017**

Pour les années 2016 et 2017, la Ville de Candiac a identifié les secteurs d'activités qu'elle entend privilégier et, pour chacun d'entre eux, les objectifs généraux, les obstacles à l'intégration des personnes handicapées, les mesures d'accessibilité et d'adaptation envisagées, les indicateurs de résultats et les services municipaux et partenaires impliqués dans la mise en œuvre de chacune des mesures dans les délais prescrits par l'échéancier. La coordonnatrice veillera à effectuer un suivi étroit sur l'état d'avancement de chaque mesure avec les personnes responsables pour chacun des secteurs interpellés dans la mise en œuvre du *Plan d'action 2016-2017 à l'égard des personnes handicapées*.

Le *Plan d'action 2016-2017 à l'égard des personnes handicapées* sera présenté à tous les services de la Ville afin de les sensibiliser à l'importance de le mettre en œuvre (démarche) et de les responsabiliser pour les actions pour lesquelles ils sont en contribution comme responsable principal ou collaborateur.

| <b>COMMUNICATION</b>  |   |  |   |                   |
|---|---|--|---|-------------------|
| <b>Objectif général : accroître l'accès des personnes handicapées aux services et aux documents offerts au public.</b>        |   |  |   |                   |
| <b>Obstacles à l'intégration</b>  | <b>Mesures</b>  | <b>Indicateurs de résultats</b>  | <b>Services municipaux et partenaires impliqués</b> | <b>ÉCHÉANCIER</b> |
| Les documents publiés dans la section « Publication » du site Web de la Ville de Candiac ne sont pas entièrement accessibles. | Diffuser les documents électroniques de la Ville en format Word (RTF) afin d'en faciliter la lecture pour les citoyens.   | Des documents en format Word ont été diffusés sur le site Web.                     | COMMUNICATIONS                                      | En 2016- 2017     |
| Les documents produits à l'intention des nouveaux arrivants ne sont pas tous accessibles.                                     | Produire un document de promotion des différents services de la Ville accessible (écriture simplifiée de différentes façons) qui sera inséré dans les pochettes à l'intention des nouveaux résidents. | Le document à l'intention des nouveaux résidents est produit en format accessible. | COMMUNICATIONS                                      | 2017              |

| Obstacles à l'intégration  | Mesures   | Indicateurs de résultats  | Services municipaux et partenaires impliqués | ECHEANCIER  |
|--|---|---|--|---|
| Les documents produits par la Ville à l'intention du public ne sont pas tous accessibles.  | Appliquer les recommandations du <i>Guide Accessibilité universelle des outils de communication</i> accessibles et inclusives produit par Alter Go. | Les recommandations du <i>Guide Accessibilité universelle des outils de communication</i> ont été appliquées pour tous les documents produits par le Service des communications.  | COMMUNICATIONS                               | 2017  |
| Le personnel de la Ville de Candiac n'est pas suffisamment sensibilisé à la réalité, aux réalisations et aux contributions des personnes handicapées à la société. | Souligner la <i>Semaine québécoise des personnes handicapées 2017</i> , qui se tiendra du 1 <sup>er</sup> au 7 juin 2017.                           | Une activité de sensibilisation du personnel a été offerte durant la <i>Semaine québécoise des personnes handicapées 2016</i> et lors de la <i>Journée internationale des personnes handicapées</i> du 3 décembre 2016. | COMMUNICATIONS / RESSOURCES HUMAINES         | En continu. Cependant, le personnel sera à nouveau formé en 2017. |
|  | Souligner la <i>Journée internationale des personnes handicapées</i> le 3 décembre 2017.  | Une activité de sensibilisation du personnel offerte lors de la <i>Journée internationale des personnes handicapées</i> du 3 décembre.  | COMMUNICATIONS/ RESSOURCES HUMAINES          | 2017  |

## ACCESSIBILITÉ DES LIEUX PUBLICS ET AMÉNAGEMENT DU MILIEU DE VIE

**Objectif général : accroître l'accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics afin d'assurer des déplacements sécuritaires pour les personnes handicapées. Accroître l'accès aux services de transport pour les personnes handicapées.**

| Obstacles à l'intégration  | Mesures   | Indicateurs de résultats   | Services municipaux et partenaires impliqués | ÉCHÉANCIER |
|--|---|--|--|------------|
| Certains bâtiments municipaux ne sont pas entièrement accessibles aux personnes handicapées.   | Toute nouvelle construction/rénovation municipale sera accessible.  | Que les nouvelles constructions/rénovations municipales soient accessibles.  | TRAVAUX PUBLICS                              | 2017       |
| Consulter et collaborer avec les organismes partenaires lors de travaux visant l'aménagement de lieux publics et la construction/rénovation de bâtiments municipaux. | Utiliser les services de l'Institut Nazareth et Louis-Braille et des Services de réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort ainsi que l'Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest pour évaluer le projet d'aménagement. | La Ville a obtenu l'évaluation et les recommandations des organismes en lien avec l'accessibilité dans au moins un projet. | LOISIRS / DÉVELOPPEMENT                      | 2017       |

| Obstacles à l'intégration   | Mesures   | Indicateurs de résultats   | Services municipaux et partenaires impliqués | ÉCHÉANCIER |
|---|---|--|--|------------|
| Certains commerces et institutions ne respectent pas le <i>Règlement 5000 de zonage</i> en ce qui a trait au nombre de cases de stationnement, leurs dimensions et l'identification par le panneau P-150. | Effectuer le suivi écrit auprès des entreprises et institutions non conformes.  | Le suivi a été effectué auprès des entreprises et institutions n'étant pas conformes et les correctifs seront apportés (panneaux installés). | DÉVELOPPEMENT                                | 2016-2017  |
| Certains commerces et institutions ne respectent pas le <i>Règlement 5000 de zonage</i> en ce qui a trait au nombre de cases de stationnement, leurs dimensions et l'identification par le panneau P-150. | Promotion de l'utilisation de la signalisation conforme à la réglementation municipale des espaces par la production d'un prospectus. | L'ensemble des commerces a été sensibilisé par la diffusion d'information.   | DÉVELOPPEMENT                                | 2016-2017  |

| Obstacles à l'intégration  | Mesures  | Indicateurs de résultats  | Services municipaux et partenaires impliqués | ÉCHÉANCIER  |
|--|--|---|--|---|
| La <i>Politique d'acquisition de biens et services</i> de la Ville de Candiac n'inclut pas le critère de l'accessibilité aux personnes handicapées des biens et services qu'elle loue ou achète. | Favoriser l'achat ou la location de biens et services accessibles aux personnes handicapées (article 61.3 de la Loi).<br><br>Procéder à l'achat ou à la location de biens ou services inclusifs. | Procéder à au moins deux achats qui répondent à des critères d'inclusion. | FINANCES                                     | 2016-2017.<br>Des recherches plus poussées seront effectuées en 2017. |
| La transition est difficile entre les pistes cyclables et la chaussée.   | Installation d'un chanfrein (transition adoucie).  | Installation entre l'autoroute 15 et le fleuve.                           | TRAVAUX PUBLICS                              | 2017  |

## ACCESSIBILITÉ DES MODES DE TRANSPORT

**Objectif général : accroître l'accessibilité des moyens de transport aux personnes handicapées.**

| <b>Obstacles à l'intégration</b>   | <b>Mesures</b>   | <b>Indicateurs de résultats</b>                                | <b>Services municipaux et partenaires impliqués</b> | <b>ÉCHÉANCIER</b> |
|--|--|--|---|-------------------|
| L'organisme Transport adapté Rive-Sud Ouest (TARSO) a besoin d'une contribution récurrente de la Ville pour assurer le transport adapté aux personnes handicapées. | Maintenir la contribution annuelle à l'organisme TARSO qui assure le transport adapté aux personnes handicapées. | La contribution annuelle a été distribuée à l'organisme TARSO. | DIRECTION GÉNÉRALE                                  | 2016-2017         |



## RESSOURCES HUMAINES

**Objectif général : accroître l'accès à l'emploi des personnes handicapées.**

| Obstacles à l'intégration  | Mesures   | Indicateurs de résultats   | Services municipaux et partenaires impliqués | ÉCHÉANCIER |
|--|---|--|--|------------|
| La Ville de Candiac embauche peu de personnes handicapées.   | Embaucher un employé grâce au Programme d'intégration au travail d'Emploi-Québec.   | Un employé/stagiaire handicapé a été embauché.   | RESSOURCES HUMAINES                          | 2016       |
| Les offres d'emploi affichées en ligne ne mentionnent pas que la Ville encourage les groupes cibles, dont les personnes handicapées, à poser leur candidature. | Ajouter une note sur les offres d'emploi affichées sur le site Web.   | Que 50 % des affichages de postes comportent la mention encourageant l'application de personnes handicapées. | RESSOURCES HUMAINES                          | 2016       |
| Les offres d'emploi de la Ville ne font pas mention de la possibilité de poser sa candidature dans le cas de personnes handicapées.                            | Adhésion aux programmes d'accès à l'égalité.  | Afficher les offres d'emploi selon les normes des programmes d'accès à l'égalité.                            | RESSOURCES HUMAINES                          | 2016-2017  |
| Un poste de travail inadapté peut représenter un obstacle pour les personnes handicapées.  | Informar les employés que des mesures d'adaptation sont disponibles et adapter le poste de travail d'un employé qui en fait la demande. | Adapter un espace de travail.  | RESSOURCES HUMAINES                          | 2017       |

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**Objectif général : accroître l'accès aux activités de loisirs, aux sports, à la culture et au tourisme.**

| <b>Obstacles à l'intégration</b>   | <b>Mesures</b>  | <b>Indicateurs de résultats</b>  | <b>Services municipaux et partenaires impliqués</b> | <b>ÉCHÉANCIER</b> |
|--|---|--|---|-------------------|
| <p>L'offre de loisirs n'est pas suffisamment accessible aux personnes handicapées.</p> <p>Les organismes méconnaissent le programme actuel de loisirs accessibles.</p> | <p>Bonifier l'offre de loisirs accessibles pour les personnes handicapées.</p> <p>Diffuser le programme de loisirs accessibles à nos organismes reconnus.</p> | <p>Des activités adaptées à la condition des personnes handicapées sont offertes dans la programmation saisonnière.</p> <p>Un accompagnement par le Centre de bénévolat Rive-Sud à une personne ayant un handicap est offert.</p> <p>Le programme de loisirs accessibles a été diffusé auprès de nos organismes et citoyens.</p> | <p>LOISIRS</p>                                      | <p>2016-2017</p>  |

| Obstacles à l'intégration  | Mesures   | Indicateurs de résultats   | Services municipaux et partenaires impliqués | ÉCHÉANCIER |
|--|---|--|--|------------|
| L'offre de loisirs n'est pas suffisamment accessible aux enfants présentant une déficience perceptuelle.   | Promouvoir des supports et services disponibles pour répondre aux besoins des enfants incapables de lire, entre autres, le carnet de lecture du Centre d'accès équitable aux bibliothèques et le Service québécois du livre adapté via la BANQ. | Que la bibliothèque ait fait la promotion des supports disponibles et que le service ait été utilisé par au moins un utilisateur.  | LOISIRS                                      | 2017       |
| Les personnes handicapées ne sont pas suffisamment consultées par la Ville sur des projets qui peuvent avoir un impact sur les obstacles rencontrés dans la ville en lien avec la production des plans d'action. | Former un comité d'usagers pour soutenir le présent comité consultatif concernant le plan d'action.   | Avoir réalisé au moins une rencontre du comité afin d'obtenir les points de vue d'une personne qui se déplace en fauteuil roulant et d'une personne ayant une déficience visuelle. | LOISIRS                                      | 2017       |

| Obstacles à l'intégration  | Mesures  | Indicateurs de résultats   | Services municipaux et partenaires impliqués | ÉCHÉANCIER   |
|--|--|--|--|--|
| Les personnes handicapées ne savent pas si les activités de loisirs offertes sont accessibles.   | Identifier les activités culturelles et de loisirs accessibles aux personnes handicapées et à leur famille en indiquant l'accessibilité aux activités à l'aide d'une identité visuelle dans le répertoire des activités diffusé aux citoyens de Candiac. | Une identité visuelle est mise à côté des activités étant accessibles aux personnes handicapées.                           | COMMUNICATIONS                               | 2016-2017  |
| Il y a peu de modules de jeux adaptés dans les parcs.  | Planifier l'achat de modules de jeux accessibles dans le budget de la Ville afin d'en faire l'installation dans un parc.   | L'achat de modules de jeux accessibles a été planifié dans le budget de la Ville.<br><br>Un module de jeux a été installé. | LOISIRS                                      | 2016 pour la planification.<br><br>2017 pour l'installation. |
| Le <i>Guide de référence</i> réalisé en partenariat avec les villes du territoire CSSS Jardins-Roussillon visant à faciliter l'intégration des personnes handicapées au Service des loisirs n'est pas suffisamment connu auprès du public ayant des incapacités. | Diffuser le <i>Guide de référence</i> auprès des organismes reconnus par la Ville afin qu'ils en fassent la diffusion auprès de leurs membres.   | Le <i>Guide de référence</i> a été diffusé auprès du public cible.   | COMMUNICATIONS                               | 2016-2017  |

| Obstacles à l'intégration  | Mesures   | Indicateurs de résultats  | Services municipaux et partenaires impliqués | ÉCHÉANCIER   |
|--|---|---|--|--|
| L'organisme S.Au.S. (Soutien Autism(e) Soutien) a besoin du soutien de la Ville pour réaliser ses activités auprès des personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme. | Poursuivre le soutien accordé à l'organisme pour la réalisation d'activités telles que : course / marche, camp de jour, activités.  | La Ville a soutenu l'organisme S.Au.S. dans le cadre de ses activités.  | LOISIRS                                      | 2016-2017<br>En 2016, un camp de jour a été offert pour les adolescents ayant des besoins spécifiques. |
| Il n'y a pas de places réservées pour les spectateurs handicapés au Complexe sportif de Candiac.   | S'assurer de réserver des places pour les spectateurs handicapés lorsqu'ils assistent à des événements sportifs au Complexe sportif de Candiac.   | Des vignettes ont été apposées pour des espaces réservés aux personnes handicapées qui assistent à des événements au Complexe sportif de Candiac. | LOISIRS / TRAVAUX PUBLICS                    | 2016-2017  |
| Les endroits qui acceptent la vignette d'accompagnement touristique et de loisirs (VATL) ne sont pas suffisamment connus du public.  | Faire connaître les endroits qui adhèrent au programme de gratuité pour les accompagnateurs des personnes handicapées dans les publications de la municipalité en lien avec les loisirs, la culture, les sports et le tourisme. | Les publications en lien avec l'offre de loisirs de la Ville mentionnent les endroits qui acceptent la VATL.                                      | LOISIRS / COMMUNICATIONS                     | En continu.  |

| Obstacles à l'intégration  | Mesures  | Indicateurs de résultats  | Services municipaux et partenaires impliqués | ÉCHÉANCIER |
|--|--|---|--|------------|
| Les employés municipaux ne sont pas suffisamment conscientisés à la réalité des personnes handicapées. | Participer au <i>Rendez-vous des Bibliothèques publiques du Québec - édition 2017</i> , sous forme de deux journées de formation ayant pour thématique : « Nos bibliothèques au service de tous », avec pour sous-thème : la diversité, l'accessibilité et l'inclusion (25-26 mai 2017). | Que deux employés de la bibliothèque aient participé à cette formation. | LOISIRS / RESSOURCES HUMAINES                | 2017       |

## SÉCURITÉ ET MESURES D'URGENCE

**Objectif général : accroître la sécurité des personnes handicapées dans les situations d'urgence.**

| Obstacles à l'intégration   | Mesures   | Indicateurs de résultats  | Services municipaux et partenaires impliqués | ÉCHÉANCIER               |
|---|---|---|--|--------------------------|
| La Ville de Candiac ne connaît pas les besoins particuliers ou mesures d'adaptation nécessaires pour les personnes handicapées, lors de situations d'urgence, sur son territoire. | Poursuivre la promotion du formulaire « Sécurité et besoin » auprès de la population de Candiac, en incitant les personnes handicapées à retourner leur formulaire à la Ville s'ils ont des besoins spécifiques à signaler. | La Ville a reçu des inscriptions (formulaires) supplémentaires au cours de l'année.                     | COMMUNICATIONS                               | 2016-2017<br>En continu. |
| Certains parcs de la municipalité n'ont pas d'afficheurs de vitesse.  | Installer des afficheurs de vitesse près des parcs.   | La Ville aura installé deux afficheurs dans chacun des parcs suivants : Haendel, Jason et de Cherbourg. | TRAVAUX PUBLICS                              | 2017                     |

## **BILAN DES MESURES RÉALISÉES EN 2016**

| <b>COMMUNICATIONS</b>   |  |   |                                      |
|---|--|---|--------------------------------------|
| <b>Objectif général : accroître l'accès des personnes handicapées aux services et aux documents offerts au public.</b>  |  |   |                                      |
| <b>Mesures</b>  | <b>Indicateurs de résultats</b>                                | <b>Services municipaux et partenaires impliqués</b> | <b>État des réalisations en 2016</b> |
| Diffuser les documents électroniques de la Ville en format Word (RTF) afin d'en faciliter la lecture pour les citoyens. | Des documents en format Word ont été diffusés sur le site Web. | COMMUNICATIONS                                      | Partiellement réalisée.              |

| <b>ACCESSIBILITÉ DES LIEUX PUBLICS ET AMÉNAGEMENT DU MILIEU DE VIE</b>   |  |   |                                      |
|--|--|---|--------------------------------------|
| <b>Objectif général : accroître l'accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics afin d'assurer des déplacements sécuritaires pour les personnes handicapées. Accroître l'accès aux services de transport pour les personnes handicapées.</b> |  |   |                                      |
| <b>Mesures</b>   | <b>Indicateurs de résultats</b>  | <b>Services municipaux et partenaires impliqués</b> | <b>État des réalisations en 2016</b> |
| Effectuer le suivi auprès des entreprises et institutions non conformes.   | Le suivi a été effectué auprès des entreprises et institutions n'étant pas conformes et les correctifs seront apportés (panneaux installés). | DÉVELOPPEMENT                                       | Non réalisée.                        |



| Mesures  | Indicateurs de résultats  | Services municipaux et partenaires impliqués | État des réalisations en 2016 |
|--|---|--|-------------------------------|
| Promouvoir l'utilisation de la signalisation conforme à la réglementation municipale des espaces par la production d'un prospectus.  | L'ensemble des commerces a été sensibilisé par la distribution d'information. | DÉVELOPPEMENT                                | Non réalisée.                 |
| Favoriser l'achat ou la location de biens et services accessibles aux personnes handicapées (article 61.3 de la Loi).<br><br>Procéder à l'achat ou à la location de biens ou services inclusifs. | Procéder à au moins deux achats qui répondent à des critères d'inclusion.     | FINANCES                                     | Réalisée.                     |

### ACCESSIBILITÉ DES MODES DE TRANSPORT

**Objectif général : accroître l'accessibilité des moyens de transport aux personnes handicapées.**

| Mesures  | Indicateurs de résultats                                       | Services municipaux et partenaires impliqués | État des réalisations en 2016 |
|--|--|--|-------------------------------|
| Maintenir la contribution annuelle à l'organisme TARSO qui assure le transport adapté aux personnes handicapées. | La contribution annuelle a été distribuée à l'organisme TARSO. | DIRECTION GÉNÉRALE                           | Réalisée.                     |

## RESSOURCES HUMAINES

**Objectif général : accroître l'accès à l'emploi des personnes handicapées.**

| Mesures  | Indicateurs de résultats   | Services municipaux et partenaires impliqués | État des réalisations en 2016 |
|--|--|--|-------------------------------|
| Embaucher un employé grâce au <i>Programme d'intégration au travail d'Emploi-Québec.</i> | Un employé/stagiaire handicapé a été embauché.   | RESSOURCES HUMAINES                          | Réalisée.                     |
| Ajouter une note sur les offres d'emploi affichées sur le site Web.                      | Que 50 % des affichages de postes comportent la mention encourageant l'application de personnes handicapées. | RESSOURCES HUMAINES                          | Partiellement réalisée.       |
| Adhésion aux programmes d'accès à l'égalité.   | Afficher les offres d'emploi selon les normes des programmes d'accès à l'égalité.                            | RESSOURCES HUMAINES                          | Non réalisée.                 |

## LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

**Objectif général : accroître l'accès aux activités de loisirs, aux sports, à la culture et au tourisme.**

| Mesures   | Indicateurs de résultats   | Services municipaux et partenaires impliqués | État des réalisations en 2016  |
|---|--|--|--|
| <p>Bonifier l'offre de loisirs accessibles pour les personnes handicapées.</p> <p>Diffuser le programme de loisirs accessibles à nos organismes reconnus.</p>   | <p>Des activités adaptées à la condition des personnes handicapées sont offertes dans la programmation saisonnière.</p> <p>Un accompagnement par le Centre de bénévolat Rive-Sud à une personne ayant un handicap est offert.</p> <p>Le programme de loisirs accessibles a été diffusé auprès de nos organismes et citoyens.</p> | LOISIRS                                      | <p>Réalisée.</p> <p>Réalisée mais non utilisée.</p> <p>Réalisée.</p> |
| <p>Identifier les activités culturelles et de loisirs accessibles aux personnes handicapées et à leur famille en indiquant l'accessibilité aux activités à l'aide d'une entité visuelle dans le répertoire des activités diffusé aux citoyens de Candiac.</p> | <p>Une entité visuelle est mise à côté des activités étant accessibles aux personnes handicapées.</p>  | COMMUNICATIONS                               | Non réalisée.  |
| <p>Planifier l'achat de modules de jeux accessibles dans le budget de la Ville afin d'en faire l'installation dans un parc.</p>   | <p>L'achat de modules de jeux accessibles a été planifié dans le budget de la Ville.</p> <p>Un module de jeux a été installé.</p>  | LOISIRS                                      | Planifiée.   |

| Mesures   | Indicateurs de résultats  | Services municipaux et partenaires impliqués | État des réalisations en 2016 |
|---|---|--|-------------------------------|
| Diffuser le <i>Guide de référence</i> auprès des organismes reconnus par la Ville afin qu'ils en fassent la diffusion auprès de leurs membres.  | Le <i>Guide de référence</i> a été diffusé auprès du public cible.  | COMMUNICATIONS                               | Non réalisée.                 |
| Poursuivre le soutien accordé à l'organisme pour la réalisation d'activités telles que : course / marche, camp de jour, activités.  | La Ville a soutenu l'organisme S.Au.S. dans le cadre de ses activités.  | LOISIRS                                      | Réalisée.                     |
| S'assurer de réserver des places pour les spectateurs handicapés lorsqu'ils assistent à des événements sportifs au Complexe sportif de Candiac.   | Des vignettes ont été apposées pour des espaces réservés aux personnes handicapées qui assistent à des événements au Complexe sportif de Candiac. | LOISIRS / TRAVAUX PUBLICS                    | Non réalisée.                 |
| Faire connaître les endroits qui adhèrent au programme de gratuité pour les accompagnateurs des personnes handicapées dans les publications de la municipalité en lien avec les loisirs, la culture, les sports et le tourisme. | Les publications en lien avec l'offre de loisirs de la Ville mentionnent les endroits qui acceptent la VATL.                                      | LOISIRS / COMMUNICATIONS                     | Non réalisée.                 |

**NOTES :**

- En continu, la Ville maintient le service d'intégration du camp de jour sans frais supplémentaires.
- La Ville poursuit la bonification des collections de la bibliothèque qui peuvent répondre aux besoins des personnes handicapées, notamment les livres en plus gros caractères, des livres sonores et des livres numériques.

## SÉCURITÉ ET MESURES D'URGENCE

**Objectif général : accroître la sécurité des personnes handicapées dans les situations d'urgence.**

| Mesures   | Indicateurs de résultats  | Services municipaux et partenaires | État des réalisations en 2016 |
|---|---|------------------------------------|-------------------------------|
| Poursuivre la promotion du formulaire « Sécurité et besoin » auprès de la population de Candiac, en incitant les personnes handicapées à retourner leur formulaire à la Ville s'ils ont des besoins spécifiques à signaler. | La Ville a reçu des inscriptions (formulaires) supplémentaires au cours de l'année. | COMMUNICATIONS                     | Réalisée.                     |

Le *Plan d'action 2016-2017 à l'égard des personnes handicapées* sera rendu public via le site Web de la Ville de Candiac au : [ville.candiac.qc.ca](http://ville.candiac.qc.ca).

Pour de plus amples renseignements, les personnes peuvent communiquer par la poste à : « **Plan d'action – personnes vivant un handicap** », Ville de Candiac, 100, boulevard Montcalm Nord, Candiac (Québec) J5R 3L8, par courriel à [paph@ville.candiac.qc.ca](mailto:paph@ville.candiac.qc.ca) ou par téléphone au 450 444-6000.

| <b>LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES</b> |  |
|--------------------------------------|--|
| APHRSO                               | Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest |
| OPHQ                                 | Office des personnes handicapées du Québec                 |
| S.Au.S.                              | Soutien Autism(e) Soutien                                  |
| SRSOR                                | Services de réadaptation du Sud-Ouest et du Renfort        |
| TARSO                                | Transport adapté Rive-Sud Ouest inc.                       |
| VATL                                 | Vignette d'accompagnement touristique et de loisir         |



**Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 18 avril 2017, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.**

**17-04-21                      ADOPTION - PLAN D'ACTION 2016-2017 À L'ÉGARD  
DES PERSONNES HANDICAPÉES**

CONSIDÉRANT le rapport 2017-0126;

CONSIDÉRANT QUE l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (Loi)* stipule que chaque municipalité comptant au moins 15 000 habitants doit adopter un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et décrivant les mesures envisagées dans le but de les réduire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac reconnaît l'importance d'effectuer une démarche d'intervention afin d'assurer la réduction des inconvénients et obstacles que doivent surmonter quotidiennement les personnes handicapées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un comité a été créé pour l'application de la Loi afin d'élaborer un plan d'action favorisant l'intégration des personnes vivant un handicap;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

17-04-21

**ADOPTION - PLAN D'ACTION 2016-2017 À L'ÉGARD DES  
PERSONNES HANDICAPÉES (SUITE)**

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le *Plan d'action 2016-2017 à l'égard des personnes handicapées* préparé par le comité responsable du plan d'action, tel que soumis aux membres du conseil.

**ADOPTÉE**



---

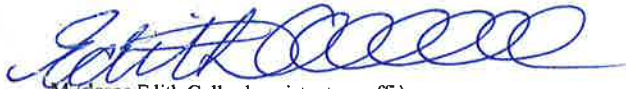
**NORMAND DYOTTE**  
**Maire**



---

**EDITH COLLARD**  
**Assistante-greffière**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
CE 20 AVRIL 2017



Madame Edith Collard, assistante-greffière